PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

☐ **DECLARATION D'UNE FETE OU FOIRE TRADITIONNELLE**
Article R. 3322-2 du code de la santé publique

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE FETE OU FOIRE NOUVELLE**
Article R. 3322-4 du code de la santé publique

L'imprimé doit être transmis au plus tard 90 jours avant la tenue de la manifestation à l'adresse suivante :

Préfecture d'Ille-et-Vilaine Direction des Sécurités – Bureau des politiques de sécurité publique **pref-securitepublique@ille-et-vilaine.gouv.fr** 0 800 71 36 35

I – RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIFESTATION

Lieu de la manifestation	
Dates et horaires de la manifestation	
Objet de la manifestation	
Nombre de personnes attendues	
Modalités de l'offre d'alcool (indiquer si offre gratuite à volonté de boissons alcooliques dans un but commercial et/ou si vente à titre principal contre une somme forfaitaire et indication des prix)	
Horaires d'ouverture des débits	
Les catégories de boissons alcooliques vendues ou offertes (indiquer si ce sont des boissons des 3ème 4ème ou 5ème groupe)	
Quantité d'alcool prévue (en quantité d'alcool pur)	
Moyens mis en œuvre pour la protection des mineurs et la prévention de l'ivresse publique	
Toutes informations de nature à attester du caractère traditionnel de la manifestation	

II – IDENTITE DE LA PERSONNE PHYSIQUE ORGANISATRICE DE LA MANIFESTATION

Nom et prénom (joindre une copie de la carte d'identité ou du passeport du ou des organisateurs)	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

III – IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE ORGANISATRICE DE LA MANIFESTATION

Raison sociale de la société ou de l'association ou nom de la commune	
Nom du ou des représentants de la personne morale (joindre une copie de la carte d'identité ou du passeport du ou des organisateurs)	
Adresse	
N° de téléphone	
Courriel	

IV – PARTIE A RENSEIGNER UNIQUEMENT EN CAS DE DELCARATION D'UNE FETE OU FOIRE TRADITIONNELLE (article R. 3322-1 du code de la santé publique)

Toutes informations de nature à attester du caractère traditionnel de la manifestation (joindre les justificatifs)	* La manifestation est-elle une foire ? ☐ Oui ☐ Non * Si oui, est-elle consacrée au patrimoine et/ou aux produits traditionnels ? ☐ Oui ☐ Non * La fête ou la foire s'est tenue : ☐ au moins une fois tous les 2 ans, ☐ durant au moins 10 ans, ☐ et la dernière fois il y a moins de 5 ans.

Date et signature du ou des organisateurs